

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 26 juin 2014, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Vincent MOTTIER**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette 1ère séance du Conseil communal de l'année 2014. Puis il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC (2^{ème} appel), Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Patrick DE SEPIBUS, Mary-Line FASOLETTI, Maurice FELLI, Luc FESSELET, Brock FIEDLER, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, André HEFTI, Eve KNECHT, Sébastien LIETTA, Silvano MELI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Serge MOREL, John MORIER, Vincent MOTTIER, Annelise NIKLES, Daniel NIKLES, Kimberly OPPENHEIM, Eric PELLAUD, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Serge PFISTER, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN, Philippe TAUXE, René VAUDROZ, David VON FELTEN (2^{ème} appel) et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Jean-Claude BONELLI, Dejan DOLENAC, Blaise HEFTI, Eliane HUBERT, Jacques MANIGLEY, Jean-Robert NEVEU, Michel TAUXE, Philippe TISSOT-DAGUETTE.

Absents : -

Le premier appel fait constater la présence de 33 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 a été adressé à chaque conseillère et conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Monsieur le Président a reçu plusieurs démissions dont il donne lecture.

Monsieur **Alain URECH** (UDC)

Leysin, le 1^{er} mai 2014

M. le Président,

Entré au Conseil communal le 27 juin 2011, c'est avec honneur et fierté que j'ai participé à la vie politique de notre belle commune.

Depuis quelques mois, à la suite d'une nouvelle orientation professionnelle, il ne m'est plus possible d'étudier minutieusement les différents dossiers et d'assister avec assiduité aux séances du législatif.

Ne pouvant ainsi plus contribuer aux réalisations en cours et futures, c'est avec un profond regret que je vous fais part de ma démission du Conseil communal.

Je vous prie d'en prendre acte et de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

Alain Urech

Monsieur **Deniz MUTLU** (For Soc)

Aigle, le 19 mai 2014

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je souhaite vous faire part de ma volonté de démissionner de ma position de Conseiller communal au sein du Conseil communal de Leysin.

En effet, ma vie s'est quelque peu remplie depuis le début de mon mandat en 2011. J'ai continué mes études en cours du soir à Yverdon et changé d'emploi en cours de route. Au vu de ces changements, je réalise qu'il m'est difficile de mener à bien ma mission et de participer activement à la vie de notre village.

De plus, Tiffany et moi avons décidé de nous marier au mois de juin et je me suis donc vu dans l'obligation de quitter officiellement la commune de Leysin.

Je quitte donc ma fonction à contrecœur et garderai un bon souvenir de cette courte collaboration. Je compte rester impliqué dans la vie de mon village d'origine et j'espère pouvoir y résider à nouveau dans le futur.

En vous remerciant pour la collaboration passée, je vous souhaite à toutes et à tous, le meilleur pour tous les projets en cours et à venir.

Deniz Mutlu

Madame **Anne Sylvie GAY** (For Soc)

Leysin, le 4 juin 2014

Monsieur le Président,

Je viens par ces quelques lignes vous faire part de ma décision de démissionner du Conseil communal.

En effet, ayant vécu ces derniers mois des changements autant dans ma vie privée que professionnelle, j'éprouve le besoin de tourner la page et de partir vers d'autres engagements.

Ces 10 années passées en tant que conseillère communale m'ont beaucoup apporté. Elles m'ont permis de faire la connaissance de gens que je n'aurais par rencontrés autrement et ma perception de la gestion d'une commune n'est plus la même qu'auparavant. Cela a été un grand enrichissement que je souhaite à beaucoup.

Je vous souhaite, ainsi qu'à la Municipalité et aux membres du Conseil, une bonne continuation.

Avec mes meilleures salutations.

Anne Sylvie Gay

Les deux formations n'ayant plus de viennent-ensuite, Monsieur le Président prie Monsieur **Yvan ZBINDEN** de faire une proposition pour l'UDC.

Ce dernier présente Monsieur **David VON FELTEN** en remplacement de Monsieur **Alain URECH**.

Monsieur **VON FELTEN** est né le 1^{er} août 1968, marié à Valérie, il a un beau-fils de 11 ans et une fille de 18 mois.

Au terme de sa scolarité obligatoire, il a suivi les cours de l'Université de Lausanne jusqu'à l'obtention d'une licence es lettres en histoire, histoire ancienne et français moderne. Il est également titulaire d'un Master de la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne. Domicilié à Leysin depuis 2011, il est enseignant secondaire au collège communal.

Monsieur **VON FELTEN** a également accompli une brillante carrière militaire et est actuellement chef interprétation renseignements à l'Etat Major de la brigade infanterie II avec le grade de Major. C'est également un passionné d'histoire militaire, de politique nationale et de géopolitique. Il aime la lecture, les voyages et pratique le trekking et le ski.

Monsieur le Président prie Monsieur **Bernard GRANDJEAN** de faire une proposition pour le Forum Socialiste et précise que le second siège sera remplacé lors d'une séance ultérieure.

Monsieur **GRANDJEAN** passe la parole à Monsieur **Serge PFISTER** qui présente au nom du Forum Socialiste, Monsieur **Jean-Daniel CHAMPAGNAC** en remplacement de Monsieur **Deniz MUTLU**.

Monsieur **CHAMPAGNAC** est né en 1976, marié et père de deux enfants en âge scolaire, originaire de France voisine, il vit en Suisse depuis 2000 et à Leysin depuis 2006.

Géologue, il a travaillé dans différentes Universités en Suisse, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis.

Le goût du débat et de la politique lui a été transmis par son grand-père, Maire adjoint d'une petite commune française. Il se réjouit de participer de manière constructive à la vie publique du village.

Monsieur le Président prie Messieurs **VON FELTEN** et **CHAMPAGNAC** de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de la lecture de l'article 5 du Règlement du Conseil communal et, à l'appel de leur nom, ils lèvent la main droite et répondent « je le promets ».

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 6 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Edite DUPRAZ

Claire DAVIT

Katharina GASSER

Jacques VALLAT

Albert FRESCO

Danièle CHAUSSON

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir qu'il souhaite la bienvenue à 21 nouveau-nés. Il s'agit de :

Céleste GOTTRAND

Sam GREMAUD

Kyle KAWADA PUGH

Valentino GONZALEZ

Kleo BLUM

Léo PETRUCCI

Fanny CHESAUX

Cali EUGLER

Rayan GLAYRE

Margarida AMARAL

Mathias PERRETEN

Agathe PIOLI
 Diamante DUCA
 Stevan BRANKOVIC
 Taïs FILIPPUCCI
 Carlyle SMITH
 Faye ALEM
 Jonas BARROUD, fils de notre conseiller Eric BARROUD
 Marcel GIORGIS
 Penelope WELDON
 James DEUPREE

Félicitations aux heureux parents.

VOTATIONS

Le peuple a été appelé à se prononcer, par votations, le 9 février 2014, sur 3 objets fédéraux ainsi que le 18 mai 2014 sur 4 objets fédéraux et un objet cantonal. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

Résultats du 9 février 2014

	Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire "Pour les transports publics", qui a été retirée)	Initiative populaire du 4 juillet 2011 "Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en réduisant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base"	Initiative populaire du 14 février 2012 "Contre l'immigration de masse"
Electeurs inscrits	1267	1267	1267
Bulletins rentrés	683 (53,91 %)	685 (54,06 %)	687 (54,22 %)
Blancs	10	6	8
Nuls	0	0	1
Bulletins valables	673	679	678
Sans réponse	0	0	0
OUI	526 (78,16 %)	73 (10,75 %)	276 (40,71%)
NON	147 (21,84 %)	606 (89,25 %)	402 (59.29%)

Résultats du 18 mai 2014

Objets fédéraux

	Arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (Contre-projet direct à l'initiative populaire "Oui à la médecine de famille")	Initiative populaire du 20 avril 2011 "Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants"	Initiative populaire du 23 janvier 2012 "Pour la protection de salaires équitables (initiative sur les salaires minimums)"	Loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (Loi sur le fonds Gripen)
Electeurs inscrits	1272	1272	1272	1272
Bulletins rentrés	731 (57,47 %)	736 (57,86 %)	737 (57,94 %)	737 (57,94 %)
Blancs	12	17	19	19
Nuls	1	1	1	1
Bulletins valables	718	718	717	717
Sans réponse	0	0	0	0
OUI	677 (94,29 %)	546 (76,04 %)	183 (25,52%)	250 (34,87%)
NON	41 (5,71 %)	172 (23,96 %)	534 (74,48%)	467 (65,13%)

Objet cantonal

	Sauver Lavaux	Initiative populaire "Sauver Lavaux" qui propose de modifier la loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux)	Contre-projet du Grand-Conseil modifiant la loi sur le plan de protection de Lavaux du 12 février 1979	Question subsidiaire : si l'initiative et le contre-projet sont acceptés par le peuple, est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ?
Electeurs inscrits	1272			
Bulletins rentrés	683 (53,69 %)			
Blancs	17			
Nuls	4			
Bulletins valables	662			
Sans réponse		13	41	31
OUI		170 (26,19 %)	478 (76,97 %)	
NON		479 (73,81 %)	143 (23,03 %)	
INITIATIVE				161 (25,51%)
CONTRE-PROJET				470 (74,49%)

Monsieur le Président a reçu le 19 mars 2014, un courriel de M. Philippe Tauxe, Président de la paroisse protestante Leysin – Les Ormonts transmettant ses remerciements suite à la diffusion à chacun d'entre vous de l'invitation à partager l'Assemblée de paroisse du 25 mars 2014.

Le 6 mai 2014, M. François Gorgé, Président du Conseil communal d'Ormont-Dessus lui a adressé un courriel dont la teneur est la suivante :

Courrier Alpes Vaudoises 2020 au Conseil d'Etat

Chères Collègues Présidentes, chers Collègues Présidents,

Le dossier Alpes Vaudoises 2020 a été posé au Conseil d'Etat en juillet 2013. Depuis lors, aucune réponse, ni prise de position n'est parvenue dans nos communes ou à la présidence de la CITAV.

Une grande majorité des membres du Conseil communal d'Ormont-Dessus ont décidé de signer une lettre demandant un signe de la part du Conseil d'Etat.

Vous trouverez une copie de ce courrier en pièce jointe, pour information, envoyée par recommandé hier au Conseil d'Etat.

A l'image de notre commune pour le site d'Isenau, certains d'entre vous ont certainement des projets en rade liés à ce blocus.

Je tenais à vous informer de notre démarche sans autre prétention.

Recevez Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, mes salutations les meilleures.

François Gorgé

Monsieur le Président précise que le courrier en question contenant une kyrielle de signatures reste à disposition de chacun.

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur **Vincent MOTTIER** a représenté le Conseil à plusieurs occasions.

- le 3 mars, à la célébration des 90 ans de Madame Frieda HEFTI au café-restaurant Le Leysin,
- le 13 mars, au cocktail officiel du Leysin Champs Open à la Place Large,
- le 9 mai, à l'Assemblée Générale et 90^{ème} anniversaire de la Banque Raiffeisen des Alpes Vaudoises au Centre Sportif de Crettex Jaquet,
- le 13 mai, à l'Arbre de mes 7 ans qui consiste à la plantation d'arbres par les élèves de la 3^{ème} primaire Harmos,
- Le 20 mai, à la manifestation « Celles et ceux qui font le Canton » organisé à Lausanne à la Salle du Grand Conseil sur l'initiative de son Président M. Laurent Wehrli,
- Le 23 mai, à l'Assemblée Générale de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses à la Maison de l'Espace Nordique aux Mosses,
- Le 6 juin, à la remise des diplômes de la Leysin American School à l'Eglise Catholique,
- Le 14 juin, à l'occasion des 10 ans du Jardin Gentiana.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier le préavis 1/2014 : NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur **Luc FESSELET** (LPT), Rapporteur de la Commission, donne lecture du rapport qui propose d'ajouter des amendements et d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion concernant les propositions d'amendements.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il relit les amendements qui seront ajoutés aux conclusions du préavis, soit :

- Art. 14, deuxième paragraphe :
« Le secrétaire du conseil ne doit pas être conjoint, partenaire enregistré, mener de fait une vie de couple, être parent ou allié en ligne directe ascendante ou descendante, frère ou sœur du président ».
- Art. 39 : ajouter le paragraphe : « Les articles 95 et suivants s'appliquent également ».
- Art. 101 : supprimer la note qui n'a plus lieu d'être, au bas de la page 21

Ces amendements sont soumis au vote et acceptés à la majorité.

Monsieur le Président ouvre la discussion concernant le préavis proprement dit.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'approuver le nouveau règlement du Conseil communal selon le projet présenté en annexe, comportant les amendements proposés aux articles 14, 39 et 101,
2. de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2013

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2013

Après lecture des rapports de la commission des finances par son Président, Monsieur **Jean-Michel GIL** (FOR) et de la commission de gestion par son Rapporteur, Madame **Sonia RAUSIS** (FOR), Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels qu'ils sont présentés
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2013

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

7. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2014 AU 30 JUIN 2015

a) Nomination du président :

Monsieur **Eric BARROUD** propose, au nom de l'Entente, Monsieur **Vincent MOTTIER**.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés : 35
 Bulletins rentrés : 35
 Bulletins blancs : 2
 Bulletins valables : 33

Monsieur **Vincent MOTTIER** est élu par 33 voix.

b) Nomination du 1^{er} Vice-président :

Monsieur **Luc FESSELET** propose, au nom de LPT, Monsieur **Pascal BRUGGER**.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés : 35
 Bulletins rentrés : 35
 Bulletins blancs : 3
 Bulletins valables : 32

Monsieur **Pascal BRUGGER** est élu par 32 voix.

c) Nomination du 2^{ème} Vice-président :

Monsieur **Daniel NIKLES** propose, au nom du Forum Socialiste, Monsieur **Bernard GRANDJEAN**.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés : 35
 Bulletins rentrés : 35
 Bulletins blancs : 0
 Bulletins valables : 35

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** est élu par 35 voix.

Monsieur le Président propose d'élire les scrutateurs et scrutateurs suppléants à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

d) Nomination de deux scrutateurs :

Monsieur **Eric BARROUD** propose, au nom de l'Entente, Monsieur **Théophile CUCHE** et Monsieur **Bernard GRANDJEAN**, propose au nom du Forum Socialiste, Monsieur **Serge PFISTER**.

Sont nommés à la majorité, comme scrutateurs : Monsieur **Théophile CUCHE** et Monsieur **Serge PFISTER**.

e) Nomination de deux scrutateurs suppléants :

Monsieur **Pascal BRUGGER** propose, au nom de LPT, Monsieur **Patrick DE SEPIBUS** et Monsieur **Jean-Blaise CLAPASSON** propose, au nom de l'UDC, Monsieur **Yvan ZBINDEN**.

Sont nommés à la majorité, comme scrutateurs suppléants : Monsieur **Patrick DE SEPIBUS** et Monsieur **Yvan ZBINDEN**.

8. NOMINATIONS

a) Commission de gestion

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** propose, au nom du Forum Socialiste, Monsieur **Daniel NIKLES**, en remplacement de Madame **Anne Sylvie GAY**.

Monsieur **Daniel NIKLES** est élu à la majorité.

b) Commission du sport

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** propose, au nom du Forum Socialiste, Monsieur **Jean-Daniel CHAMPAGNAC**, en remplacement de Monsieur **Deniz MUTLU**.

Monsieur **Jean-Daniel CHAMPAGNAC** est élu à la majorité.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur Jean-Marc Udriot, Syndic développe les 4 sujets suivants :

1. Planification de la construction du collège communal

a) Situation des locataires du camping

L'achat du terrain réalisé, il s'agissait ensuite de trouver une solution en ce qui concerne les 15 propriétaires de mobilhomes du camping qui ont reçu leur congé pour le 31 octobre 2014. La Municipalité les a rencontrés en avril dernier et une convention a été signée par laquelle tous s'engagent à abandonner leurs infrastructures pour cette date. En cas de départ anticipé, Monsieur Dominique GROSS, leur rétrocèdera une partie des locations encaissées. Nous avons également accepté d'allouer à ces personnes, une indemnité de départ, infime en regard du coût de construction du collège. En ce qui nous concerne, sauf surprise d'ici au 31 octobre, la situation des campeurs est donc définitivement réglée.

b) Plan partiel d'affectation (PPA)

La mise sur pied d'un PPA a été confié au bureau GEA Vallotton et Chanard SA. Nous avons transmis le dossier complet pour évaluation au Service du Département Territorial (SDT) en février dernier. Les Services cantonaux étaient sur le point de signer ce document, mais suite à la votation de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le Conseil fédéral a édicté son ordonnance avec mise en application au 1^{er} mai 2014. Selon l'appréciation des instances cantonales, la parcelle RF no 4076 n'est pas en zone à bâtir et il y a donc lieu de rechercher une compensation pour la réalisation du PPA. Notre but étant que le collège se construise d'ici à 2017, nous avons proposé en compensation aux services de l'Etat, la parcelle RF no 441 « Fondation Mocellin »,

située sous Fabiola et en zone d'avalanches, donc quasiment inconstructible à l'avenir. Nous avons conscience que pour certains d'entre vous, il est difficile d'accepter cet état de fait, mais le peuple a décidé et la Municipalité se doit de trouver des solutions qui permettent de débloquer cette situation.

Sauf imprévu, l'enquête publique pour le PPA devrait avoir lieu en septembre 2014 et d'ici à janvier 2015, nous présenterons le PPA et la proposition de compensation du terrain au Conseil communal.

c) Le collège

Le projet initial prévoyait 10 classes, finalement, 14 seront nécessaires afin d'enclasser les 240 enfants de notre commune. En outre, 4 locaux annexes comprenant 2 salles de dégagement, 1 salle des maîtres et 1 bibliothèque scolaire, 5 salles spéciales, 1 restaurant scolaire et 1 salle de sports seront également aménagés. Un groupe de travail a été mis sur pied, composé du bureau GEA Vallotton et Chanard SA, le BAMO (bureau d'aide à maîtrise d'ouvrage) représenté par Vallat partenaires SA, le technicien communal, Madame Marie José JULMI, Monsieur Michele CHERUBINI, Directeur des Ecoles et Monsieur le Syndic. En ce qui concerne les délais, nous espérons présenter le préavis pour obtenir un crédit d'ouvrage au Conseil communal au mois de décembre prochain. Un premier projet réalisé, laissait entrevoir une estimation d'un montant de l'ordre de 25 millions. La commune ne peut se permettre de tels investissements sans bloquer tous nouveaux besoins et pour plusieurs années. Nous avons donc remis l'ouvrage sur le métier, développé le projet et un autre concept en sollicitant un appel d'offres en entreprises totales. Ce procédé permet aux entreprises locales de participer aux Marchés Publics. A ce jour, en redimensionnant les besoins, nous avons diminué les coûts d'environ 30%.

d) Nouvel emplacement pour un camping

Suite à l'amendement déposé par le Conseil communal lors de la séance du 12 décembre 2013, trois sites potentiels se profilent, notamment, le Manège, un terrain situé au fond des Mex, et enfin en Tré les Proz.

2. Gestion Sportive Leysin SA

Monsieur le Syndic rappelle que la commune est seule et unique détentrice du 100% du capital actions de Fr. 100'000.-- de GSL SA. Les règles de gouvernance entre cette société et la Municipalité n'étaient pas claires. Aujourd'hui, nous sommes sur le point de réaliser l'assainissement complet du bilan de GSL SA. A l'avenir GSL SA sera chargé uniquement de l'exploitation des centres sportifs avec un but économique et de rentabilité. Les investissements concernant les bâtiments ou le mobilier seront du ressort de la commune. L'objectif fixé au Conseil d'Administration est de ramener le déficit d'exploitation de Fr. 660'000.-- à Fr. 500'000.-- d'ici à l'horizon 2017. Les comptes laissent certes apparaître une perte de Fr. 660'000.-- pour l'exploitation des centres sportifs, mais également un revenu provenant de la Taxe de séjour d'un montant de Fr. 500'000.--.

3. Ressources Humaines de la Commune de Leysin

Suite au départ de notre ancien boursier pour la commune de Chesaux-sur-Lausanne, ce poste a été mis au concours. Trois candidatures nous sont parvenues, dont une première, interne, qui ne correspondait pas au cahier des charges fixé et deux autres dossiers de personnes de qualité et de Leysin. Seule une personne avait l'expérience de la bourse communale. Nous avons donc privilégié la candidature de Madame

Dominique Blanchard puisqu'elle a déjà officié en tant que boursière à la commune de Noville.

4. Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT)

L'ordonnance d'application de la LAT, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 oblige chaque commune à revoir ses plans généraux d'affectation (PGA). Cela implique de déterminer les besoins en terrain à construire sur le territoire communal pour les quinze prochaines années. Des calculs sont effectués en fonction de l'évolution démographique de chaque commune. A noter que notre District dénombre trop de zones constructibles et nous serons contraints de revoir le PGA d'ici à 5 ans. La commune de Leysin dénombre environ 8 et 10 x trop de surface à bâtir. Il y a trois ans, un périmètre des centres a été établi et une année de négociations a été nécessaire avant l'approbation par les services cantonaux. Ces derniers l'exigeait le moins étendu possible et la Municipalité l'inverse. En effet, le périmètre des centres permet une densification dans le cadre de la révision du PGA, ce qui signifie que les zones à construire prévues dans ce dernier resteront à construire. Nous avons la volonté de régler ce PGA dans les meilleurs délais, sans quoi nous serons dans l'impossibilité de développer tout projet, qu'il soit privé ou publique.

Monsieur le Syndic fait remarquer qu'il existe un certain décalage au niveau de la connaissance du Conseil communal au sujet des dossiers réglés par la Municipalité, notamment en ce qui concerne la diffusion des informations. Il souhaite un meilleur échange avec le Conseil communal et suggère que chaque groupe politique réfléchisse afin d'avoir un meilleur échange avec la Municipalité. Il encourage chaque membre du conseil à ne pas hésiter à interpeller le collège municipal en posant des questions. Des réponses seront toujours données, excepté en ce qui concerne des dossiers confidentiels.

10. INTERPELLATIONS

Aucune.

11. POSTULATS

Monsieur le Président a reçu un postulat de Monsieur **Serge PFISTER** (For) et le prie d'en donner lecture.

Postulat: Le nouveau collège de Leysin sera-t-il consommateur ou producteur d'énergie ?

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme vous le savez, la construction d'un bâtiment tel que le nouveau collège se fait en pensant à long terme et nécessite de prendre en compte de nombreux paramètres. Parmi ces paramètres, c'est celui de l'efficacité énergétique que j'aimerais aborder aujourd'hui.

Actuellement, il est techniquement possible de construire des bâtiments à énergie positive, qui produisent plus d'énergie électrique et thermique qu'ils n'en consomment. Cela implique certes un investissement supérieur lors de la construction, mais ce surcoût peut être compensé en 5 à 10 ans environ par les économies d'énergie ainsi réalisées et par la vente de l'énergie excédentaire.

Leysin s'étant engagé dans une démarche visant à obtenir le label de « Cité de l'énergie », concevoir le nouveau collège comme un bâtiment à énergie positive serait un pas important dans cette direction

En outre, la population est sensible aux divers problèmes liés à l'énergie. Avec le projet de nouveau collège, les autorités leysenoudes ont la possibilité de montrer qu'elles partagent ces préoccupations et s'engagent concrètement en faveur de l'efficacité énergétique.

Par ce postulat, j'invite donc la Municipalité à étudier la possibilité de faire du nouveau collège de Leysin un bâtiment à énergie positive, tout en respectant les exigences liées à sa vocation scolaire.

Serge Pfister
Leysin, le 24 juin 2014

Monsieur le Président ouvre la discussion en vue de la prise en considération ou non de ce postulat.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et rappelle le processus et les différentes options possibles du postulat.

La prise en considération immédiate de ce postulat sans renvoi à une commission ad'hoc est soumise au vote et acceptée à la majorité.

Monsieur le Syndic communique qu'une offre nous est parvenue concernant les prestations suivantes :

- étude géotechnique,
- schéma de principe et descriptif des installations électriques,
- concept énergétique, schéma de principe et descriptif des installations de ventilation et de chauffage.

Avant de confirmer ces prestations, il a été décidé d'attendre de connaître le contenu du postulat. Dès lors, nous confirmerons cette offre en priant le mandataire de tenir impérativement compte du postulat déposé devant le Conseil communal le 26 juin 2014. Une copie de ce courrier sera adressée à Monsieur **PFISTER**. Il faut toutefois rester lucide, nous sommes en montagne et le concept Minergie complet est peu adapté et extrêmement coûteux pour notre commune.

Monsieur **PFISTER** n'a volontairement pas fait mention du label Minergie A afin de laisser l'entière liberté de choix à la Municipalité.

Ce postulat est accepté à la majorité et suivra la voie prévue selon l'article 61 du Règlement communal.

12. MOTIONS

Aucune.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** rappelle que lors de la séance du Conseil du 25 avril 2013, il déplorait le singulier manque de prise de parole lors des séances du

Conseil intercommunal de l'AISOL. Aujourd'hui il constate que malheureusement le législatif n'est toujours pas tenu au courant de l'évolution du dossier de construction du collège intercommunal du Sépey et que les informations parviennent la plupart du temps par voie de presse. Il se sent préoccupé et souhaite entendre Madame la Municipale et Monsieur le Directeur du Comité de Direction de l'AISOL concernant la prise en considération des amendements qui avaient été votés lors du préavis no 2/2013 lors du conseil intercommunal du 26 juin 2013 au Sépey. Il donne lecture de l'amendement no 2 : *« aménagements et infrastructures – le nombre de salles de classe et de salles spéciales (atelier, travaux manuels, atelier couture, cuisine, sciences, dessin, informatique, musique, locaux annexes, logopédie et psychologie scolaire) devra être suffisant. Ces salles seront en parfaite adéquation avec les directives de la Direction Organisation planification en matière d'organisation et de fonctionnement scolaire. Sans dérogation et en adéquation avec les obligations légales de la Loi sur les enseignements obligatoires des degrés 9 à 11 »*.

Les travaux de terrassement semblent avoir débuté et il craint que les intérêts leysenouds ne soient pas pris en compte si nous n'avons pas accès aux plans. Il ne faut pas perdre de vue que la Commune de Leysin sera locataire et versera mensuellement Fr. 3'200.-- par local et il serait bon d'obtenir la garantie ferme que ces amendements seront honorés et respectés, d'autant plus si aucune information n'est transmise à un conseil intercommunal qui se réunit deux fois l'an, n'obtient que péniblement le quorum et ne dure que quelques minutes.

Madame **Marie José JULMI** précise qu'en tant que Municipale de Leysin, il lui est difficile de répondre à cette question car le dossier de construction concerne les communes d'Ormont-Dessus et Ormont-Dessous. Elle informe que la DGEO a validé le projet et que Monsieur Michele CHERUBINI, Directeur de l'ESOL fait partie de l'étude du projet.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** est rassuré par cette réponse et espère qu'il n'y aura pas de mauvaises surprises.

Monsieur **Eric BARROUD** informe qu'à l'issue de la mise à l'enquête publique du bâtiment, aucune opposition n'a été déposée. Le calendrier des constructions suit son cours, l'objectif étant que dès la rentrée 2015, le collège puisse accueillir des élèves de secondaires, ce qui est toujours d'actualité au vu des informations échangées au sein du comité de l'AISOL. En ce qui concerne la construction du collège, il suggère d'obtenir les informations par l'intermédiaire du Directeur de l'ESOL, intégré au projet d'étude.

En tant que représentant du Conseil communal de Leysin au sein du Comité de direction de l'AISOL, Monsieur **Eric BARROUD** informe qu'à la rentrée 2014, pour la première fois depuis longtemps, les voies baccalauréats, soit les 9^{ème} Harmos resteront dans notre commune. Le collège intercommunal n'étant pas encore bâti, ces élèves seront scolarisés sur Leysin, sachant que ceux ayant commencé à Aigle l'année dernière finiront leur cursus à Aigle. Les secondaires resteront sur Leysin et au vu des besoins supplémentaires en classes, un arrangement historique, mais somme toute logique a été trouvé, avec la Leysin American School, à qui nous louerons 4 classes pour les 5^{ème} et 6^{ème} Harmos durant une année dans le bâtiment Beau Réveil. Cette collaboration permet d'éviter les frais de location de structures provisoires d'un coût proche du million de francs, montant démesuré pour une année. Il s'agit de la moins mauvaise solution, la plus économique et écologique.

Monsieur le Syndic fait part de sa compréhension concernant l'intervention de Monsieur **Bernard GRANDJEAN** mais il estime que ce n'est pas le lieu approprié pour le faire. L'AISOL est une entité à part entière, régie comme une commune avec un pouvoir législatif, l'assemblée intercommunale et son pouvoir exécutif qui est le Comité directeur. C'est donc lors d'assemblée intercommunale qu'il s'agit de faire des interventions afin de sensibiliser le comité directeur. Madame **Marie José JULMI**, qui fait partie du Comité directeur, peut intervenir, mais seule, elle n'a que peu de marge de manœuvre. Monsieur le Syndic relève qu'il a pleine confiance dans le projet en cours et précise que les travaux n'ont pas encore débutés et que les terrassements observés au Sépey ne concernent que des travaux de canalisations qui n'ont aucun lien avec la construction du collège.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** précise qu'en tant que Président de la commission de gestion, il a tenu à rappeler les amendements. Il reste toutefois étonné du silence radio régnant dans ce conseil intercommunal et du disfonctionnement entre le législatif et l'exécutif. Il estime qu'il s'agit du dernier moment pour être au fait de ce qui va être réalisé.

Monsieur **René VAUDROZ** fait remarquer que des arbres ont été coupés par le service des routes de l'Etat à l'entrée de Leysin. Ces derniers donnaient une belle image de notre village et il désire savoir si la Municipalité est intervenue auprès du service des routes afin que de jeunes arbres soient replantés.

Monsieur **Richard CALDERINI** communique que ces derniers ont été abattus, d'une part, car ils ont été déclarés dangereux selon la sécurité de la Loi sur les routes et d'autre part, en raison de l'étude de projet pour l'aménagement du tronçon Aï-Crettaz qui prévoit la construction de giratoire et de croisement. Cette étude impose la contrainte de conserver une allée d'arbres depuis Crettaz jusqu'à Leysin. Ces derniers ne seront pas replantés dans l'immédiat, mais uniquement lors de la finalisation du projet, simultanément avec la création du trottoir en aval de la route cantonale.

Monsieur **Jean-Blaise CLAPASSON** relève que le rapport de la commission de gestion fait mention d'un projet de discothèque avancé par des privés et soutenu par la Municipalité. Il demande quelques informations à ce sujet ainsi que le montant pris en charge par la commune pour la mise à l'enquête publique.

Monsieur le Syndic informe que le montant d'une mise à l'enquête publique est de l'ordre de CHF 20'000.--, montant de compétence municipale. Qui dit discothèque dit nuisances, donc problèmes de voisinage à régler. Nous avons pris cette décision dans le but d'essayer d'apporter notre soutien. Il n'est aucunement question que la Commune investisse dans une discothèque, mais elle tient à apporter son aide car il existe une réelle demande au sein de la population. Il précise que ce projet est situé au Feydey dans un bâtiment semi construit.

Monsieur **Eric BARROUD** tient à souligner que le restaurant des Fers a fait un gros effort d'aménagement extérieur et comme le bâtiment est propriété communale, il demande à ce que l'on transmette ses félicitations aux gérants pour la décoration des lieux.

Monsieur le Président propose de verser les jetons de présence de la dernière séance avant l'été au Passeport vacances.

Il rappelle que les prochaines séances du Conseil communal sont fixées au jeudi 25 septembre et jeudi 11 décembre 2014.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, il demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 35 conseillers.

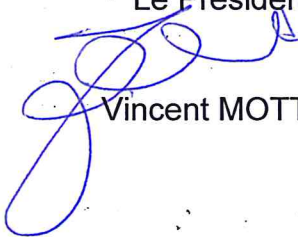
Il remercie la Municipalité pour sa présence, clôt cette assemblée et lève la séance à 22h00 tout en souhaitant à toutes et à tous un bel été.

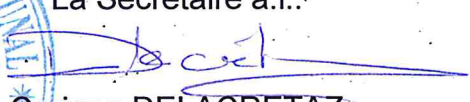
Leysin, le 26 juin 2014

Pour le Conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire a.i.:

 Vincent MOTTIER

 Corinne DELACRETAZ

